

Plan Climat Air Énergie Territorial

Grand Narbonne

Parc naturel régional de la Narbonnaise en
Méditerranée

2019 – 2024

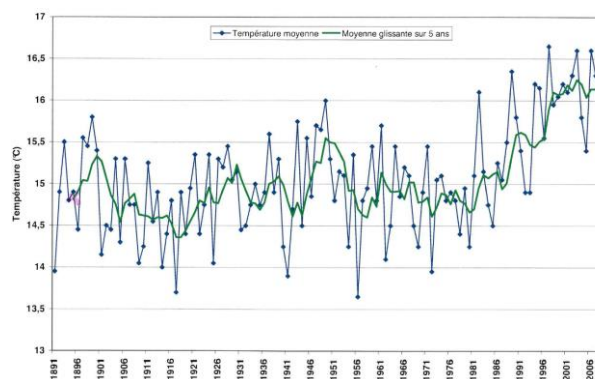
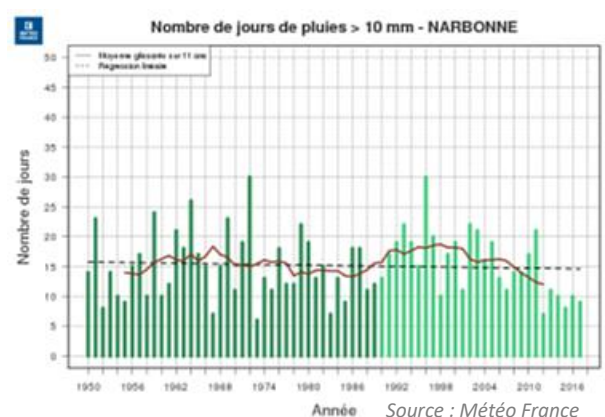
Rapport de synthèse non technique



Le changement climatique : de nombreux effets observés et à venir

On ne peut plus l'ignorer, les effets du changement climatique se font ressentir au niveau mondial : fonte des glaciers, pics de pollution, hivers sans neige, extinction d'espèces animales et végétales... Toute la planète est touchée, des grandes villes aux petites îles menacées d'être submergées.

Localement, le climat sur le territoire du Grand Narbonne et du PNR de la Narbonnaise évolue également.



Pour Narbonne, le nombre moyen de jours avec un cumul supérieur à 10 mm est de 15,2 sur la période 1961-1990 et 15,8 sur 1981-2010 (à droite) et les températures moyennes annuelles augmentent (à gauche). (Source : Météo France)

Les impacts de ce dérèglement climatique pour le territoire sont nombreux :

Climat – Eau – Air



- Augmentation sensible du nombre de jours secs consécutifs l'été et du nombre de nuits tropicales (températures supérieures à 20°C)
- Élévation du niveau de la mer estimée entre 60 et 80 cm à l'horizon 2100, qui renforce le risque de salinisation des nappes
- Assèchement notable des sols en toutes saisons et augmentation des épisodes de cévenols, provoquant de graves inondations
- Augmentation des besoins en climatisation de 50%

Biodiversité et forêts



- Aggravation du risque incendie
- Evolution des espèces de ravageurs, insectes et parasites, menaçant les cultures et les forêts
- Potentielle disparition d'espèces sur le territoire

Santé



- Nourrissons et personnes âgées touchées par la déshydratation, les coups de chaleur et l'hyperthermie, menant à une surmortalité
- Pollution de l'air : multiplication des pics d'ozone, entraînant des conséquences sur la santé humaine, animale et végétale

La démarche PCAET (Plan Climat-Air-Énergie-Territorial) : une réponse face aux enjeux climatiques

Outil de diagnostic et de planification, le PCAET permet la déclinaison locale des **objectifs nationaux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique** : le territoire se propose de répondre à ces objectifs, grâce à un programme d'actions donné.

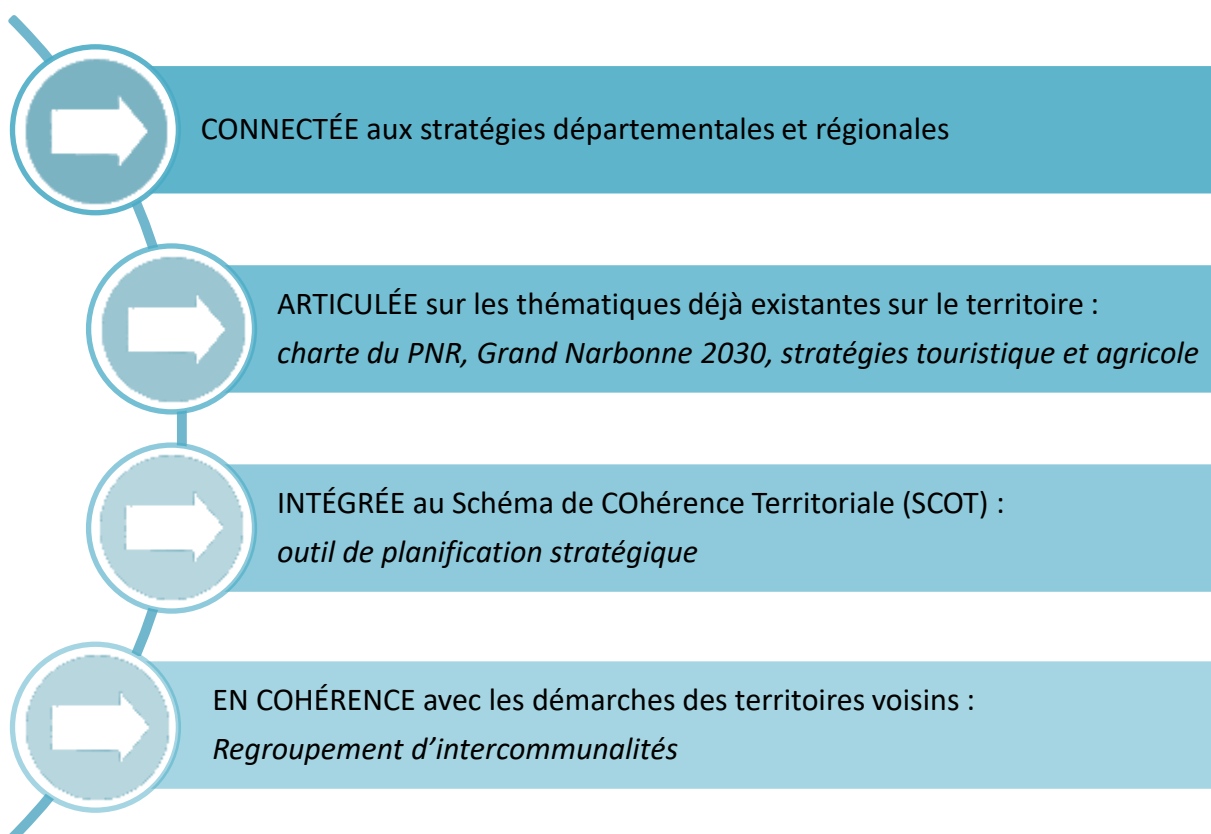
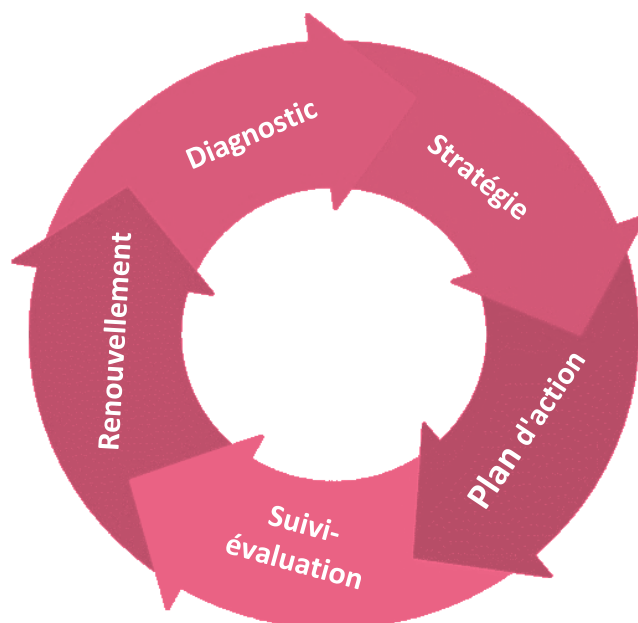
Co-construit avec l'ensemble des acteurs du territoire, ce projet a réuni le grand public et les acteurs partenaires (entreprises, associations, partenaires institutionnels, services et élus des communes...) au cours de l'année 2018.

C'est en s'appuyant sur la démarche Cit'ergie (label récompensant l'engagement des collectivités dans la transition énergétique) que le territoire progresse.

Le PCAET sera en effet évalué à la 3ème année de son lancement, et mis à jour lors de la 6ème année soit respectivement 2022 et 2025.

La stratégie se déploie sur plusieurs points :

Démarche d'amélioration

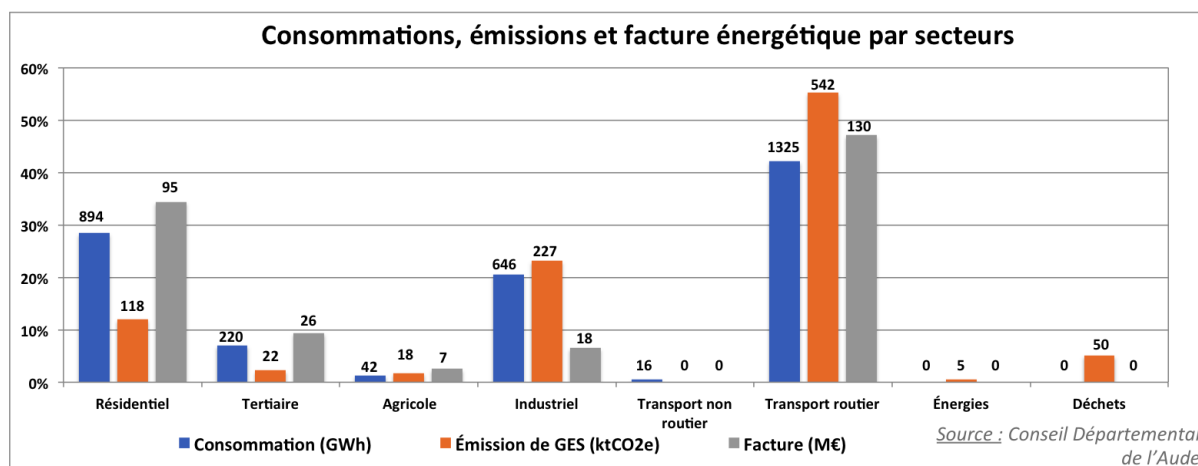


Le diagnostic du territoire : de grandes problématiques auxquelles faire face, des engagements à cultiver

Consommation d'énergie : **3 143 GWh/an**, soit l'équivalent de 36 camions citernes par jour

Production d'énergie renouvelable : **689 GWh/an**, soit 22% de la consommation

Émissions de gaz à effet de serre : **981 ktCO₂e**, soit 5 vols AR Paris-Tokyo par habitant et par an



Forte dépendance à la voiture personnelle...

95% des ménages véhiculés, 4% de déplacements en transports en commun

55% des émissions de gaz à effets de serre du territoire dus aux transports routiers (2015)

... et aux produits pétroliers :

60% de l'énergie consommée

Un parc bâti ancien et fragile

29% de la consommation du territoire, principalement en chauffage, avec : une forte dépendance à l'électricité, une part d'utilisation du fioul non négligeable (7%)

43% des logements datent d'avant 1975 et sont donc vulnérables aux fortes chaleurs et à une facture énergétique élevée

14% des résidences principales sont potentiellement indignes



Un budget conséquent alloué à l'énergie

Facture énergétique : **276 millions d'euros**, soit 2 060 euros/an/habitant

Le territoire est dépendant dans son approvisionnement énergétique : **93% de la facture sort du territoire**

Territoire pionnier des énergies renouvelables électriques

64% de la consommation d'électricité produite par des énergies renouvelables.

Fort potentiel de production d'énergies renouvelables

A exploiter davantage, notamment les filières thermiques : **Solaire thermique, bois-énergie, biogaz...**



La stratégie du Plan Climat : une vision à long terme

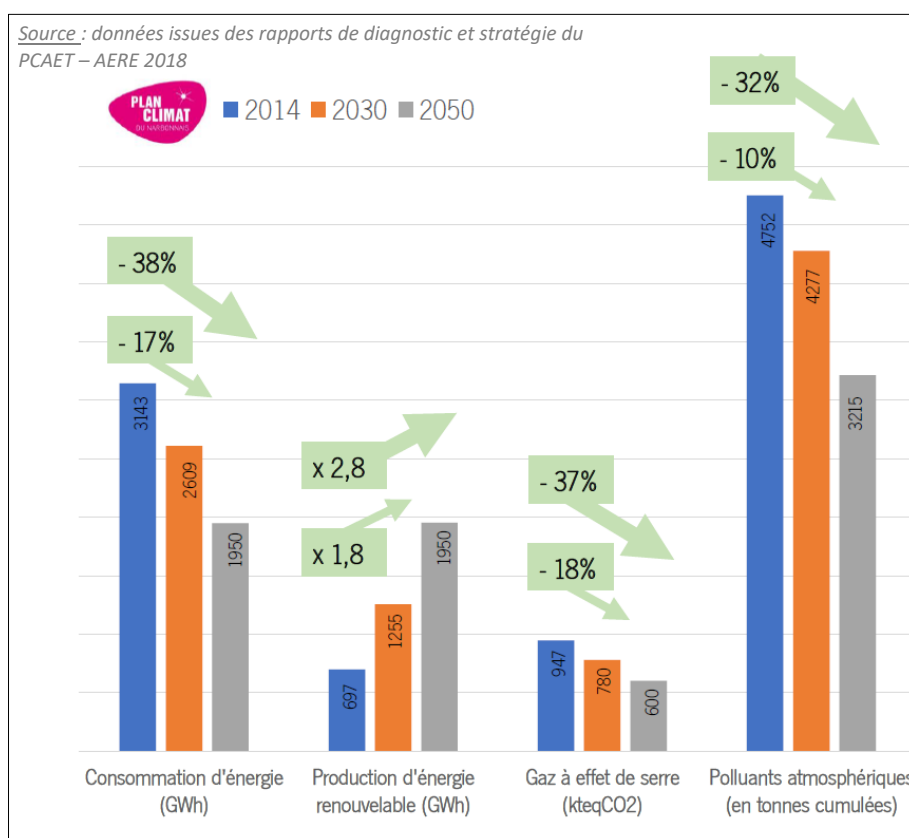
Dans la lignée du Plan Climat du Narbonnais de 2013, le PCAET 2019 – 2024 vise un objectif principal : devenir **Territoire à Énergie Positive (TEPOS)** à horizon **2050**.

La finalité : produire plus d'énergie que ce qui est consommé

Le Plan Climat 2013 – 2018 a permis d'engager une dynamique territoriale forte. L'ambition de ce nouveau plan climat pour la période 2019-2024 est d'amplifier cette dynamique notamment en mobilisant les habitants.

Le scénario de transition énergétique programmé :

Pour atteindre ses objectifs, le territoire a décidé de s'engager sur la même trajectoire de réduction de sa consommation d'énergie que la Région Occitanie et de viser **-38% de consommation d'énergie en 2050**. Cette ambition se double d'une multiplication par **2,8 de la production d'énergie renouvelable à l'horizon 2050**.



Ce scénario repose sur 6 orientations stratégiques :

RÉDUIRE les consommations d'énergie et d'eau tout en améliorant le confort

ENCOURAGER les mobilités alternatives

SOUTENIR les filières de la croissance verte

DEVENIR territoire à énergie positive en 2050 pour GN et 2030 pour PNR

FAVORISER l'adaptation au changement climatique et la séquestration carbone

SYSTÉMATISER la prise en compte des enjeux Climat-Air-Energie

Le plan d'action : 15 actions phares transversales

Pour atteindre les objectifs stratégiques, un programme d'actions sur 6 ans a été acté :

Action 1 : Engager l'éco-exemplarité des collectivités

Action 2 : Soutenir les travaux de rénovation énergétique avec un parcours service coordonné

Action 3 : Valoriser les toits : rénovation et isolation, cadastre solaire, végétalisation

Action 4 : Planifier un urbanisme durable, notamment par une nouvelle mobilité

Action 5 : Mettre en place des alternatives à la voiture

Action 6 : Développer le tourisme durable

Action 7 : Mettre en œuvre une stratégie territoriale pour une agriculture durable

Action 8 : Soutenir l'innovation des filières de la croissance verte

Action 9 : Développer le recours aux matériaux biosourcés et/ou locaux pour favoriser la séquestration carbone

Action 10 : Développer une énergie renouvelable qualitative et participative

Action 11 : Adapter le territoire et les écosystèmes au changement climatique et en particulier à l'élévation du niveau de la mer

Action 12 : Améliorer la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau

Action 13 : Massifier les pratiques et gestes économes en eau et en énergie

Action 14 : Organiser un réseau local d'ambassadeurs pour amplifier la transition énergétique

Action 15 : Partager le suivi et l'évaluation du plan climat avec l'ensemble des acteurs du territoire

Certaines de ces actions, déjà engagées dans le PCET de 2013, sont poursuivies ou renforcées aujourd'hui, et de nouvelles actions viennent compléter l'existant :

Action prolongée 	L'action ou une action semblable préexistait, le PCAET ne fait que prolonger l'action.
Action renforcée 	L'action ou une action semblable préexistait, mais le PCAET renforce les moyens associés.
Action nouvelle 	L'action est créée dans le cadre du PCAET, aucune action correspondante ne préexistait.

Pour atteindre les objectifs, c'est l'ensemble des acteurs du territoire qui doit se mobiliser. Le Grand Narbonne et le Parc naturel régional, pilotes des actions, s'appuieront donc sur leurs partenaires pour mener à bien les projets.

Pilotage Grand Narbonne

Pilotage Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée

Pilotage Grand Narbonne & Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée

Les pictogrammes et le code couleur associé au porteur des actions sont repris ci-après pour chaque sous-action.

Action 1 : Engager l'éco-exemplarité des collectivités

Mutualiser les expériences et compétences des collectivités

- 1 économe de flux à horizon 2021
- -12% sur les consommations du patrimoine public à horizon 2030

Renforcer l'éco-exemplarité du Grand Narbonne



Engager l'éco-exemplarité interne du Parc



Animer un club énergie-climat des communes afin de favoriser les échanges et la mutualisation



Amplifier et promouvoir l'éco-exemplarité des communes



Action 2 : Soutenir les travaux de rénovation énergétique avec un parcours service coordonné

- 175 rénovations accompagnées par RenovHabitat sur 3 ans
- 400 maitres d'ouvrages/an accompagnés par l'EIE
- 34 000 résidences principales rénovées partiellement en 2030
- Eradication du chauffage au fioul pour le résidentiel et le tertiaire en 2030

Mettre en place une aide à la rénovation



Communiquer sur la rénovation et valoriser les opération exemplaires



Accompagner les maitres d'ouvrage (Rénov'Habitat, Espace INFO ENERGIE,...)



Action 3 : Valoriser les toits : rénovation et isolation, cadastre solaire, végétalisation

- 34 000 résidences principales rénovées partiellement en 2030
- 5 000 chauffe-eau solaires individuels installés en 2030
- Toitures solaires PV sur 300 bâtiments moyens et 8000 maisons individuelles en 2030 (3 à 4% des toitures du territoire)

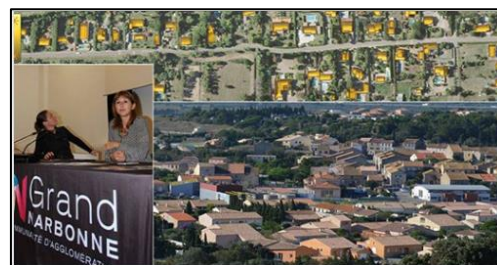
Mener une action sur les toits



Soutenir les installations de chauffe-eau thermiques des particuliers et des bailleurs



Développer en priorité les installations photovoltaïques sur le bâti



Action 4 : Planifier un urbanisme durable, notamment par une nouvelle mobilité

- 10% des déplacements locaux évités par des politiques d'urbanisme, le télétravail et le covoiturage à horizon 2030
- Limiter l'artificialisation des sols



Accompagner les communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme



Inciter à la qualité environnementale dans les procédures d'aménagement



Agir en faveur de la désimperméabilisation des sols



Encourager la multimodalité



Faire émerger des communes éco-mobiles



Action 5 : Mettre en place des alternatives à la voiture

- Atteindre 8% de part modale vélo (ambition nationale : 9%) en 2030
- Atteindre 10 % de part modale pour les transports en commun en 2030

Phase 1 : penser l'usage des modes actifs en établissant une stratégie « Plan vélo »



Phase 2 : associer les moyens financiers et humains adéquats au développement du plan



Phase 3 : mettre en œuvre opérationnellement le plan vélo



Promouvoir la sobriété et la non-mobilité en développant les tiers lieux



Action 6 : Développer le tourisme durable

- Réduction de 12 à 15% des consommations en eau et en énergie à horizon 2030

Développer une offre de tourisme durable



Organiser une mobilité touristique durable



Action 7 : Mettre en œuvre une stratégie territoriale pour une agriculture durable

- Efficacité énergétique agricole sur un tiers des exploitations : -7% de consommation d'énergie du secteur
- Adaptation aux effets du changement climatique

Mettre en œuvre le programme stratégique agriculture du Grand Narbonne



Mieux connaître les potentiels de captage stockage carbone des espaces agricoles



Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre du Contrat de Canal II sur la Robine par l'union d'ASA Est Audois



Intégrer des critères climat énergie dans la marque valeur Parc



Mettre en œuvre le Groupement d'intérêt Économique et Environnemental sur le Massif de la Clape



Action 8 : Soutenir l'innovation des filières de la croissance verte

- Deux fermes éoliennes offshore pilotes (48 MW de puissance totale) prévues en phase expérimentale, pour préparer un développement commercial (500 MW) à partir de 2030 ;
- Mettre en place une filière du gaz renouvelable pour stocker et utiliser le surplus d'électricité de l'éolien offshore ;
- Augmenter de 65 GWh/an la production de gaz renouvelable d'ici 2030



Structurer la filière de l'éolien en mer



Structurer la filière du gaz renouvelable



Structurer la filière du recyclage des déchets



Structurer l'offre de rénovation énergétique



Action 9 : Développer le recours aux matériaux biosourcés et/ou locaux notamment pour favoriser la séquestration carbone

- Augmenter le taux de séquestration carbone (en 2014 : 14kteqCO₂/an)
- Développer l'usage des matériaux biosourcés locaux, notamment en construction/rénovation

Valoriser les spécificités de la pierre locale



Mettre en œuvre une expérimentation paille



Envisager un plan pin d'Alep



Faire du projet de Maison de la Narbonnaise un démonstrateur



Favoriser le recours massif à la fibre de bois et promouvoir l'utilisation du bois dans la construction



Action 10 : Développer une énergie renouvelable qualitative et participative

- + 558 GWh/an de production en 2030 (hors éolien flottant) dont :
 - + 170 GWh/an d'énergie éolienne terrestre, notamment par repowering
 - + 150 GWh/an en solaire photovoltaïque
 - + 50 GWh/an en bois énergie
 - + 21 GWh/an en solaire thermique

Animer la charte éolienne et photovoltaïque



Impulser la création d'un outil d'accompagnement de projets d'EnR participatifs



Action 11 : Adapter le territoire et les écosystèmes au changement climatique et en particulier à l'élévation du niveau de la mer

- Adapter les milieux naturels, humains et économiques au changement climatique et à la montée



Mieux connaître, préserver et valoriser les services rendus par les zones humides



Favoriser l'adaptation des milieux et des espèces au changement climatique et en particulier à l'élévation du niveau de la mer



Mettre en œuvre le programme La Mer Monte



Réfléchir à l'adaptation des infrastructures et espaces urbains



Action 12 : Améliorer la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau

- Retour à l'équilibre hydrologique à l'horizon 2021 et maintien de cet équilibre dans un contexte de changement climatique

Poursuivre et renforcer la prise en compte d'une réflexion prospective des effets du changement climatique concernant la gestion globale de l'eau, des milieux aquatiques et du territoire



Faire évoluer les pratiques de prélèvement ou de réutilisation des ressources



Optimiser/réduire les niveaux de consommations



Poursuivre l'action de suppression des recours aux pesticides



Mieux connaître l'impact des événements pluvieux et l'effet du ruissellement issu des espaces perméabilisés sur la qualité de l'eau



Mieux connaître le caractère épuratoire des zones humides



Action 13 : Massifier les pratiques et gestes économes en eau et en énergie

- Eco-gestes et efficacité énergétique des équipements pour tous les ménages : -12% de consommations d'eau et d'énergie visés horizon 2030

Massifier les gestes économes des particuliers



Action 14 : Organiser un réseau local d'ambassadeurs pour amplifier la transition énergétique

- Avoir créé un véritable réseau d'ambassadeurs du Plan Climat, actifs sur le territoire



Créer et animer la communauté des ambassadeurs de la Transition Énergétique



Mettre en place des outils et méthodes partagés



Action 15 : Partager le suivi et l'évaluation du Plan Climat avec l'ensemble des acteurs du territoire

- S'assurer du suivi des actions du Plan Climat et pouvoir réorienter les stratégies d'action grâce à des indicateurs fiables

Organiser le suivi annuel de l'avancée des actions du PCAET



Réaliser l'évaluation du PCAET en 2021 et 2024



Réaliser le bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) territorial du Grand Narbonne



Adapter la communication autour du Plan Climat



La maîtrise des impacts environnementaux du plan d'action

Le plan d'action a fait l'objet d'une évaluation environnementale pour identifier ses impacts potentiels sur l'environnement selon trois milieux, comprenant les thématiques suivantes :

- milieu physique : sols/sous-sols, eau, ressources non renouvelables, énergie et climat, qualité de l'air ;
- milieu naturel : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique, zones humides, zones Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles, trame verte et bleue ;
- milieu humain : santé et nuisances, parc bâti, activités économiques, infrastructures de transports, risque technologique, déchets.

Une synthèse de cette analyse par milieu est présentée ci-après.



N°	Action phare	Milieu physique	Milieu naturel	Milieu humain
1	Engager l'éco-exemplarité des collectivités, notamment par la mutualisation	+	0	+
2	Soutenir les travaux de rénovation énergétique avec un parcours service coordonné	+/-	0	+
3	Valoriser les toits : rénovation et isolation, cadastre solaire, végétalisation	+/-	0	+
4	Planifier un urbanisme durable, notamment par une nouvelle mobilité	+	0	+
5	Mettre en place des alternatives à la voiture, notamment par un plan vélo	+	+/-	+
6	Développer le tourisme durable	+	+/-	+/-
7	Mettre en œuvre une stratégie territoriale pour une agriculture durable	++	+	+
8	Soutenir l'innovation dans les filières de la croissance verte	+/-	+/-	+
9	Développer le recours aux matériaux biosourcés et/ou locaux pour favoriser la séquestration carbone	+	+/-	+
10	Développer une énergie renouvelable qualitative et participative	+	+/-	+
11	Adapter le territoire et les écosystèmes à l'élévation du niveau de la mer	0	+	+
12	Améliorer la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau	+	+	+
13	Massifier les pratiques et gestes économes en eau et en énergie	+	+	+
14	Organiser un réseau local d'ambassadeurs pour amplifier la transition énergétique	+	0	0
15	Partager le suivi et l'évaluation du Plan Climat avec l'ensemble des acteurs du territoire	+/-	0	0

Les incidences du plan d'action sur l'environnement sont dans l'ensemble positives. L'analyse détaillée montre que seulement deux actions (l'action 8 et l'action 10) pourront avoir un impact identifié comme négatif sur les milieux, via le développement d'installations ENR. Par ailleurs, l'impact de certaines actions ne peut pas véritablement être évalué : c'est notamment le cas des actions d'organisation ou de suivi (action 15), dont l'impact a été laissé « neutre » ou « indéterminé », même si elles ont une incidence positive indirecte sur les milieux puisqu'elles permettent le développement des autres actions.

L'évaluation environnementale, outre l'analyse des impacts, suggère un ensemble de mesures intégrées aux fiches action, visant à réduire leurs incidences. Les principales préconisations sont les suivantes :

Ressources non renouvelables

La promotion de la réutilisation (à privilégier au recyclage car cela demande nettement moins de transformation) et des matériaux biosourcés, recyclés ou recyclables pourrait renforcer les impacts positifs du plan d'action. Cela demande la structuration de nouvelles filières de réutilisation, de recyclage et de revalorisation des matériaux et équipements.

La bonne gestion des déchets de chantier de rénovation des bâtiments, des systèmes ENR et des batteries électriques en fin de vie est aussi importante. Le recours à des artisans labélisés RGE permet de limiter les mauvaises pratiques de chantiers de rénovation.

Impacts sur les espaces naturels et la biodiversité

L'exploitation accrue de la forêt et la production de matériaux biosourcés peut engendrer diverses perturbations pour le sol, la biodiversité et le fonctionnement hydrographique des espaces naturels. Les plans et méthodes de gestion sylvicole et agricole devront intégrer des points de vigilance sur ces éléments et faire l'objet de mesures de précaution concernant la régénération de la ressource forestière.

Par ailleurs, il est nécessaire de maintenir le maximum de capacités aux écosystèmes forestiers pour s'adapter au changement climatique. La mise en œuvre d'une gamme de sylviculture diversifiée sera recherchée et il conviendra d'intégrer la protection contre les incendies aux actions sylvicoles.

Impacts du développement des installations ENR

Le développement des ENR (éolien terrestre et en mer, centrales solaires au sol) va entraîner une perturbation du milieu naturel environnant. Il est important de veiller à ce que les études d'impact environnemental liées aux projets émergents soient systémiques et systématiques et d'éviter les zones naturelles identifiées sensibles dans l'état initial de l'environnement. Il convient également stratégiquement de pousser à l'installation de centrales solaires en toitures ou en ombrières, moins impactantes sur le milieu naturel.

Des éléments concernant la préservation de la qualité de l'air sont à inscrire systématiquement dans les objectifs de développement de la filière gaz renouvelable, de la valorisation des déchets ainsi que du bois-énergie.

Mobilité

L'autopartage ou le covoiturage ne doivent pas venir substituer des trajets fait habituellement en transport en commun, en vélo ou à pied. L'implantation de l'offre doit donc être réfléchie et priorisée en ce sens, en privilégiant les zones où l'usage de la voiture est la plus nécessaire. Les actions sur la mobilité entraînant l'éventuelle création de nouvelles infrastructures n'étant pas encore localisées précisément dans le PCAET, la collectivité et le parc naturel devront être attentifs aux impacts potentiellement générés sur le milieu naturel, également durant les phases chantier, qui peuvent impacter la faune commune.

La réorganisation routière peut aussi entraîner la densification du trafic sur certains axes, entraînant des pics de pollution localisés. Ce point est à prendre en compte dans les documents d'urbanisme concernant la structuration du transport.

Tourisme

Le développement du tourisme va avoir des incidences incertaines sur le parc bâti et sur les infrastructures de transport. On peut craindre une augmentation de la part des résidences secondaires (déjà élevée dans ce territoire littoral), entraînant la création de nouveaux bâtiments inoccupés la majeure partie de l'année, ainsi que des congestions routières, induisant aussi des pics de pollution localisés.

Agriculture et alimentation

La baisse de la quantité de viande consommée (très impactante du point de vue des gaz à effet de serre) au profit d'une quantité moindre mais de meilleure qualité, via la sensibilisation dans la restauration collective, pourrait aussi être abordée dans l'action 7 pour élargir le public sensibilisé (grand public et agents).

En regard du projet Irrialt'eau, pour une ressource alternative en eau au service de l'irrigation des vignes, le traitement et la revalorisation des boues de STEP va créer un risque technologique sur ces installations. Un devoir de vigilance sur ce projet sera nécessaire.